

## EDITO

En Bourgogne comme dans de nombreuses régions, le réseau national d'associations locales Présence Verte participe à la réussite du maintien à domicile des sujets âgés. Partenaire associatif de proximité, nous nous inscrivons depuis 1987 dans une démarche d'économie sociale et solidaire auprès des seniors. Sans actionnaire ni force commerciale, notre volonté est d'offrir un service de qualité aux personnes qui nous font confiance.

Aujourd'hui, il nous semble indispensable de renforcer le lien que nous entretenons avec nos partenaires. C'est dans cet objectif que nous avons imaginé La Littera, la lettre d'information trimestrielle que vous parcourez aujourd'hui. A travers elle, nous voulons vous proposer une information spécifique à l'évolution de la téléassistance et, au-delà, une actualité régionale et nationale relative au maintien à domicile et au public que nous accompagnons au quotidien, les seniors de notre territoire. Nous espérons vous apporter une information utile et des éclairages sur des thématiques qui touchent notre et votre activité. Nous n'hésiterons pas à aborder également les thématiques que vous souhaiteriez nous soumettre à l'avenir. Bonne lecture.

**Gabriel Duthu,**

Président de Présence Verte Bourgogne



## EN BREF

### Premier salon Bien Vieillir en Côte-d'Or

Du 20 au 21 février, le Conseil Général de Côte-d'Or a organisé un salon dédié aux seniors où sont réunis services à la personne, équipement de logement, lieux de vie adaptés, associations de loisirs... Présence Verte Bourgogne y était présent pour rencontrer ses partenaires et ses bénéficiaires.

Palais des Expositions- Dijon (21)

### Une Maison de l'Autonomie pour les Chalonnais

Après une expérimentation concluante au Creusot, le Conseil Général de Saône-et-Loire et l'antenne territoriale de la Maison Départementale de l'Autonomie ont inauguré une nouvelle Maison Locale de l'Autonomie dédiée aux Chalonnais ainsi qu'aux habitants des cantons voisins (Chagny, Givry, Sennecey-le-Grand, Buxy). Ce site vise à simplifier les démarches des personnes

## Notre action régionale



**l'association favorise le maintien à domicile de**

# 2 300

**personnes âgées**

âgées ou handicapées en matière de maintien de leur autonomie en leur apportant information, orientation et accompagnement.

Renseignements :  
52, rue Pierre-Deliry, Châlon-sur-Saône  
Tel: 03 85 98 28 06

**Présence Verte est le premier acteur national de téléassistance.**

En Bourgogne, l'association favorise le maintien à domicile de 2300 personnes âgées. Majoritairement implantés dans l'Yonne et la Côte-d'Or, nos services bénéficient d'une croissance annuelle de 8.5% sur l'ensemble de la région. Cette tendance passe essentiellement par le marché de gré à gré mais aussi par celui des conventions passées avec 128 partenaires locaux.

Présence Verte Bourgogne souhaite apparaître comme un partenaire et un acteur des réseaux de solidarité locale. Ses huit professionnels formés travaillent en proximité avec les bénéficiaires, leur réseau de solidarité et les acteurs territoriaux qui les accompagnent. Elle veut aussi leur proposer des actions spécifiques : après le lancement de La Littera, lettre d'information professionnelle, elle travaille à l'organisation d'une Grande Marche pour la Solidarité Vieillesse. Programmée au second semestre 2014, elle vise à récolter des fonds au profit de l'association France Alzheimer Yonne.





# Les enjeux régionaux du maintien à domicile

Entretien avec Didier Jaffre, Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Bourgogne.

## Quelles sont les forces et faiblesses de la région en matière de maintien à domicile ?

La Bourgogne est une région vieillissante. En regard, elle présente une forte concentration de structures dédiées (EHPAD, SSIAD, SAD...) inégalement réparties sur les territoires, mais aucun d'entre eux ne présentant heureusement de déserts en la matière. Reste une inégalité territoriale plus marquée en matière d'hospitalisation à domicile, qui évite pourtant l'entrée à l'hôpital, point de rupture pouvant précipiter le sujet vers une institutionnalisation.

## Quels sont les objectifs de l'ARS face à ce bilan ?

Le Programme Régional de Santé (PRS) 2012-2016 vise à fluidifier le parcours de soins des sujets âgés en ambulatoire afin qu'un événement de vie ou de santé ne précipite pas une entrée en EHPAD. Les Plateformes d'Appui aux Professionnels de Santé prévues par le Pacte Territoire Santé se mettent en place et seront d'un grand recours pour orienter ou épauler les libéraux. La région est aussi, depuis peu, pilote dans l'expérimentation des parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA). Elle précisera les meilleurs modes de coordination entre acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, à partir d'expériences pré-existantes en Bourgogne nivernaise.

## Quelle vision avez-vous des services d'aide à la personne ?

Certains SAD sont en souffrance financière et devront probablement réfléchir à une mutualisation de leurs moyens car ils sont un maillon territorial important. Quant à la téléassistance, elle est un des outils qui participe au maintien à domicile. Il est important qu'elle ne soit pas proposée hors d'une prise en charge globale, en lien avec les aidants naturels et professionnels. De son côté, l'ARS perçoit la pertinence de tels dispositifs puisqu'elle vient de lancer un projet de télésurveillance dédiés aux malades chroniques.

## Prescription et limites de la téléassistance

Nathalie Colin, responsable de secteur, association SOSM- La Providence, Sens.

« SOSM prodigue des soins à domicile et un service d'aide à la personne. Nous présentons systématiquement la téléassistance aux personnes que nous accompagnons. Cela nous permet parfois de préparer le terrain auprès de sujets dans le déni vis-à-vis de leur propre autonomie ou de leur donner des perspectives de réassurance, à eux ainsi qu'à leurs proches. Lorsque l'ensemble de l'équipe intervenant

à leur domicile estime qu'elle devient nécessaire à la réussite du maintien à domicile, la discussion est plus facile.

Il existe des limites à équiper les personnes : d'abord médicales, notamment pour des sujets atteints de démence, mais aussi financières, bien qu'un certain nombre de dispositifs de prise en charge partielle ou totale y pallient (mutuelles, Conseil Général...).

Une fois une personne appareillée, les soignants et les aides à domicile qui l'accompagnent réévaluent régulièrement la pertinence de la téléassistance : tout événement de vie ou de santé nous incite à nous poser cette question. Si la téléassistance retarde l'institutionnalisation, elle ne doit pas être maintenue coûte que coûte, même si la transition est délicate à accepter par le patient et/ou ses proches. »

## BREVES NATIONALES

+81%

Selon l'observatoire Cap Retraite 2014, les plus de 80 ans seront 207.600 en Bourgogne d'ici 2040, soit 81% de plus qu'en 2012. Pour les absorber, la région devra créer plus de 18000 places d'hébergement. Cette tendance forte reste cependant inférieure à la moyenne nationale de 94% qui fera croître les plus de 80 ans de 3.500.000 à 6.800.000 personnes dans le délai.

Pour en savoir plus : [www.capretraite.fr/observatoire](http://www.capretraite.fr/observatoire)

## La loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement sur les rails

Après une période de consultation, le projet de loi est sur les rails. Il devrait être scindé en deux parties : la première s'articule autour de l'aide à domicile et devrait intégrer le calendrier parlementaire au second semestre 2014. S'y inscrivent notamment l'évolution de l'APA et l'apparition d'une aide aux aidants. Pour le second volet, dédié à la prise en charge en établissement, le calendrier est pour l'heure moins précis.

Pour en savoir plus : [www.social-sante.gouv.fr/](http://www.social-sante.gouv.fr/)

Prochain Numéro :

Juin 2014

Nous contacter :

[lalittera@](mailto:lalittera@)

[presencevertebourgogne.fr](http://presencevertebourgogne.fr)

